



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 30 août, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 23 août 2024

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Alain GATELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Adjointes, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Jacques ROBIN, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Jeanne VUAGNOUX, Laurent DEMOLIS, Dominique PETITJEAN, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Virginie SUATON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

Procurations

Mme Laurence PILLONEL a reçu procuration de Mme Jeanne VUAGNOUX
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Dominique PETITJEAN
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET
Mme Florence PIGNIER a reçu procuration de Mme Virginie SUATON
M. Italo GARD a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE
Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Monsieur Philipp DALHEIMER

Nombre de conseillers : 27

En exercice	: 27	Pour	: 26
Présents	: 19	Contre	: /
Votants	: 26	Abstention	: /

3.5. DOMAINE ET PATRIMOINE - CLASSEMENT DE PARCELLES PRIVEES DE LA COMMUNE DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER PRE PACCOT

Madame le Maire,

RAPPELLE que la commune est propriétaire de diverses parcelles acquises au titre des alignements ou voiries et espaces verts et il convient de régulariser le statut de ces parcelles en les incorporant dans le domaine public communal.

PRECISE que l'article L 141-3 du Code de la voirie routière permet de classer dans le domaine public routier communal des voies ouvertes à la circulation générale, propriétés de la collectivité, pour lesquelles les fonctions de desserte ou de circulation n'ont pas été modifiées, et ce, sans enquête publique préalable.

PROPOSE d'incorporer les parcelles listées ci-dessous et sur les plans en annexe dans le domaine public communal :

Chemin du Pré Paccot
D 1369 pour 6 m ² , voirie
D 1367 pour 82 m ² , voirie
D 1371 pour 9 m ² , voirie
D 1372 pour 32 m ² , voirie
D 1532 pour 62 m ² , voirie

Vu l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière concernant l'emprise du domaine public routier communal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE de classer, sans enquête publique préalable, dans le domaine public routier communal les parcelles ouvertes à la circulation, propriétés de la commune, énumérées ci-dessus et repérées sur les plans en annexe.

AUTORISE Madame le Maire à poursuivre la procédure et à signer tout document nécessaire à ce classement.

PRECISE que cette délibération sera transmise :

- au service du cadastre pour mise à jour du plan cadastral par la suppression de ces numéros de parcelles.
- au service de la publicité foncière pour mise à jour du fichier immobilier.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 5 SEP. 2024

Publié, Affiché ou notifié le : - 5 SEP. 2024

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 30 août 2024

Le Maire - Catherine BASTARD





Le secrétaire de séance - Philipp DALHEIMER

